

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18
présents : 13
votants : 12

OBJET

Subventions 2022

L'an deux mille vingt deux le 14 novembre

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 07 novembre 2022

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, PRINSAUD, Mmes PIQUET, ROCHE, GAINANT, LABRUNIE, BLANCHARD, KEBAILI, PUIGRENIER

ABSENT non excusé: Mme GOURONG

M. VEYRIRAS a donné procuration à M. DUSSAC

Mme BERGERON a donné procuration à Mme PIQUET

M. JEANTEAU a donné procuration à M. GALLY

Mme MARAIS a donné procuration à Mme LABRUNIE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Ne prennent pas part au vote 5 dirigeants d'associations Mme PIQUET Seniors et alors, Mme LABRUNIE d'un air de fleurs, Mme KEBAILI Comité des fêtes et un air de fleurs, Mme PUIGRENIER Croix Rouge, M.VEYRIRAS association voie rapide RN 147-149

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire décide à l'unanimité, la répartition des crédits prévus au budget primitif 2022, au chapitre des subventions communales :

Comité des Fêtes	1 600 €
Club Football	1014 €
Club Basket	636 €
Club Billard	580 €
Club Cyclo	1103 €
Club gym détente	465 €
Club Gym sportive	752 €
Club Handball	565 €
Club pétanque	569 €
Club boules lyonnaise	411 €
Club tennis	372 €
Club volley	433 €
Club 3 ^{ème} âge Seniors et Alors	550 €
Croix Rouge	1 000 €
USEP	305 €
Anciens Combattants	220 €
ANACR	50 €
Jeunesses Musicales de France	400 €
FNATH	100 €
Un air de Fleurs	550 €
Nantiat Animation	1 020 €
ACCA	150 €
Association Aurora-Théâtre Illusia	500 €
Ciné Plus	1 511 €
Anciens exploitants agricoles de la Haute-Vienne	15 €
Association les Joyeux Galopins	500 €
Voie rapide 147-149	20 €
Association conciliateur de justice	120 €
Club badminton	225 €
Club Rugby	225 €
Club Tennis de Table	225 €
Club Boxe Muay Thai	225 €

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

Les subventions ne seront versées que sur demande expresse de l'association et sur présentation des documents faisant connaître le bilan de leurs finances.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

En Mairie le 15 novembre 2022

Le Maire

Nicole LABRUNIE



Daniel PERRQT

